

Offre de stage

Structure : Ville de Maisdon-sur-Sèvre / Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais / service patrimoine

Nom : Chantal Picourlat / Clotilde Dupé-Brachu

Coordonnées :

Musée du Vignoble Nantais - 82 rue Pierre Abélard, 44330 Le Pallet

Tél : 02 40 80 90 13

E-mail : direction@musee-vignoble-nantais.fr Site Internet : www.vignoble-nantais.eu

Mairie de Maisdon-sur-Sèvre – 20 rue de la Mairie – 44690 Maisdon-sur-Sèvre

Tel : 02 40 06 62 57

► **Thématique** : Le jeu de la Boule Nantaise

► **Contexte du stage** :

Le jeu de la Boule Nantaise est l'un des fragments des jeux populaires typiques de Nantes. Peu connu, ce jeu à tradition orale a laissé peu de traces écrites. Il s'est développé dans tout le Pays Nantais (campagne et ville), à l'origine sur des terrains extérieurs, et depuis le début du XXème siècle, il siège dans l'arrière-salle des cafés, sous forme d'associations, portant le nom d'amicales.

La municipalité souhaite établir une collecte de mémoire pour accroître la connaissance autour de ce patrimoine immatériel.

Le Pays du Vignoble Nantais comprend un service patrimoine basé au Musée du Vignoble Nantais et constitué de 4 personnes ressources en matière de recherche, inventaire, régie des collections et des expositions, animations et valorisations auprès de tous les publics.

Service ressource pour les collectivités du Pays du vignoble Nantais, il est en mesure d'encadrer scientifiquement et méthodologiquement le stagiaire recruté par la commune.

Une convention fixant l'organisation de ce partenariat est signée entre la commune et le Pays du vignoble nantais.

Un groupe patrimoine local sera également associé par la commune à la recherche envisagée.

► **Calendrier souhaité** :

4 à 6 mois de stage, à partir de mars 2018

Merci de nous faire parvenir vos candidatures de stage à l'adresse du Musée du Vignoble Nantais (adresse ci-dessus), à l'attention de Aymar Rivallin, maire de Maisdon-sur-Sèvre.

► **Modalités d'accueil**

Le stagiaire sera accueilli en Mairie de Maisdon-sur-Sèvre. Un ordinateur portable et accès téléphonique sera mis à disposition. Du matériel audio pourra être fourni sur demande par le service patrimoine du Pays du Vignoble Nantais.

Posséder un véhicule et permis de conduire obligatoire.

Stage rémunéré selon le cadre légal en vigueur au démarrage du stage et à la signature de la convention, frais de déplacement professionnels pris en charge selon code des collectivités territoriales.